

LA COMMISSION DES USAGERS

LES MISSIONS DE LA CDU

(Art. R 1112-80 du Code de la Santé Publique)

Elle veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. La commission contribue à l'amélioration continue de la qualité, à cet effet :

Elle reçoit les informations utiles à l'exercice de ses missions :

- Politique qualité
- Plaintes et réclamations
- Demande de communications d'informations médicales
- Evaluation de la satisfaction
- Recours contre l'établissement.

Au vu des informations reçues, la commission :

- Apprécie les pratiques concernant les droits des usagers
- Recense les mesures adoptées, évalue leurs impacts
- Formule des recommandations
- Etablit un rapport annuel d'activité
- Fait toute proposition utile.

Permanence de la CDU :

Une permanence est assurée par un représentant des usagers tous les 3^{es} Lundi du mois de 11h à 13h dans le hall d'entrée.

LES MEMBRES DE LA CDU

Les représentants des usagers et leurs associations :

- **Mme Chantal PIERRE JEAN** : « Association DREPA 31 »
- **Mme Marie-Ange LEOPHONTE** : « Ligue contre le cancer »
- **M. Gérard REYSSEQUIER** : « Fédération Française Sésame Autisme »

Les membres de la clinique Médipôle Garonne :

- **JM. NABIAS** : Représentant légal de l'établissement et Président de la CDU
- **Dr VARDON** : Médiateur médical
- **Dr ESSIG** : Médiateur médical suppléant
- **A. GARRIGUES** : Médiateur non médical
- **C. BARRET** : DSI ou son représentant
- **E. LOUIS STANISLAS** : Responsable qualité ou son représentant
- **N. MANGIN** : Cadre de bloc ou son représentant
- **J. ZANUSSO** : Délégué à la protection des données ou son représentant
- 2 paramédicaux désignés par la DSI